



- Zones urbaines**
- UA: Zone urbaine dense du bourg
 - UB: Zone urbaine récente à dominante d'habitat
 - UC: Zone urbaine récente à dominante d'habitat individuel
 - UE: Zone d'activité
 - UEp: Zone d'activité à constructibilité limitée (stationnement)
 - UG: Zone d'équipements publics, ou d'intérêt collectif
 - UGp: Zone d'équipements publics, ou d'intérêt collectif à vocation principale d'espace vert ou de loisirs/sport
 - UH: Zone d'équipements d'intérêt collectif et d'hébergement
 - UT: Zone constructible de loisirs (camping)
 - UZ: Zone urbaine récente à dominante d'habitat quartier Tourache
- Zones à urbaniser**
- AUc: Zone à urbaniser ouverte (opérations d'ensembles et OAP)
 - AUs: Zone à urbaniser fermée (en attente amélioration STEP, AEP)
 - AUe: Zone à urbaniser ouverte (extension de la zone d'activité)
- Zones Agricoles**
- A: Zone agricole
 - Ap: Zone agricole à valeur paysagère
 - Aj: Zone agricole de jardins potagers partagés
 - AL: Zone agricole à vocation d'équipements sport-loisirs
 - At: Zone agricole à vocation de touristique (STEAL)
 - Ae: Zone agricole à vocation économique (STEAL)
- Zones Naturelles**
- N: Zone naturelle
- Éléments patrimoniaux naturels protégés au titre de L.151-23**
- Zones humides répertoriées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
 - boisements
 - Hales, alignements d'arbres
 - arbres remarquables
- Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de L.151-19**
- Bâtiment vernaculaire remarquable
- Abords des monuments historiques**
- Périmètre Délimité des Abords (SDAP 26 2021)
- Mixité sociale et fonctionnelle**
- Emprise au titre de l'article R151-37 du CU, ou les rez-de-chaussées devront être destinés au commerce de détail, aux activités de service ou à la restauration
- Risques d'inondation (source: Porter à Connaissance Etat 2019)**
- Périmètre zone inondable (crue centennale)
 - VOIR PLAN DÉTAILLÉ A PART
- Risques de mouvements de terrain**
- secteurs à risque
- Risques technologiques: Servitudes d'utilité publique relative aux zones de danger autour des canalisations de transport de matières dangereuses**
- SUP1 et I3 Canalisation de transport gaz
 - SUP 1 et I1b Canalisation de transport d'hydrocarbures
- Bâtiments pouvant changer de destination**
- Bâtiments situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site (L.151-11).
- Schéma d'orientation des Déplacements Routiers (SODer)**
- nombre de la voie
 - taille de la plateforme
 - intervalle dans lequel se situe la marge de recul habitation (axe de la voie)
 - intervalle dans lequel se situe la marge de recul arène (donc: exceptions figurant à l'article L.111-17 du CU à prendre en compte)
- À titre d'info**
- Sièges d'exploitation agricoles
 - Cotisant solidaire
 - Élevage
 - Construction non cadastrée
 - Périmètres d'éloignement des élevages
 - Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41 - alinéa 1 à 3** (En vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)
- Extension du cimetière et création d'un columbarium = stationnement (quartier de Longefont)
 - Création d'un cheminement doux entre le chemin de l'Alembic et chemin existant
 - Création d'un parking public = espaces verts et publics (entrée ouest du village)
 - Création d'un stationnement sur les quais de la Grenette
 - Création d'un parking public (quartier des Pastouriaux)
 - Création d'une installation ou d'un équipement d'intérêt général ou de service public (quartier des Pastouriaux)
 - Création d'une voie douce pour relier le futur parking programmé quartier de La Croix au centre rural d'animation (village)
 - Création d'un parking public (quartier de La Croix)
 - Création d'une voie douce reliant le Champ de Mars au jardin public derrière l'église
 - Création d'un équipement d'intérêt général ou de service public, d'un parking public = espaces verts et publics dans le cadre du projet "cœur de bourg"
 - Création d'un équipement d'intérêt collectif ou de service public (la Tourache)
 - Création de stationnement latéral le long de la Droue de Crest (la Tourache et la Croix)
 - Création d'un équipement d'intérêt général ou de service public (la Tourache)
 - Carrefour à créer sur la route de Crest (la Croix-la Tourache)
 - Elargissement du Chemin des Buis (La Croix)
 - Elargissement d'un bassin de rétention des eaux pluviales (Tourache)
 - Création d'une zone de tri sélectif = carrefour (Beaune)
 - Création d'un carrefour (Beaune)
 - Elargissement du chemin de Beaune (Beaune)
 - Rectification du tracé de la RD n°113 (Boisset)
 - Elargissement du chemin des Rossignols
 - RE TIRE APRES ENQUÊTE PUBLIQUE
 - Elargissement du chemin des Auches (pour voiture et modes doux) - carrefour
 - Création d'une voie entre les chemins des Auches et Malaire
 - Elargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
 - Elargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
 - Création d'un bassin de rétention (Moutier)
 - Elargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
 - Elargissement du chemin de Malaire avec fosse d'évacuation eaux pluviales
- Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41-5** (Fixant des objectifs de mixité sociale)
- Création d'une servitude de mixité sociale (4 logements)

Commune de GRANE (26)
Révision du Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE

PIÈCE n°4b